



JEUDI 25 AVRIL 2024
de 18 h 00 à 20 h 00

VISIOCONFÉRENCE
Avec le concours de l'Ordre des avocats de Paris

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE DANS LES BAUX IMMOBILIERS

Interventions de :

Jacques GUILLEMIN, avocat au barreau de Paris,
administrateur de Droit & Procédure

Sébastien REGNAULT, avocat au barreau de Paris,
membre de Droit & Procédure

Rappel des principes du Code Civil sur la mise en œuvre de la clause résolutoire.

La clause résolutoire dans les baux régis par les articles 1702 et suivants du Code Civil.

La clause résolutoire dans le bail rural.

La clause résolutoire dans les baux d'habitation et les baux professionnels.

La clause résolutoire dans les baux commerciaux.

Inscription : 50 € TTC

Tarif membre Droit & Procédure : 20 € TTC

Gratuit pour les magistrats et les étudiants



Validation
FCO avocats



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Véronique JEANDÉ - Secrétariat Droit & Procédure
Tél : 01 34 74 38 95 / 06 88 90 78 12 - jeande.veronique@orange.fr
www.droitetprocedure.com